

## BOULEVARD DE LA WOLUWE 58 A 1200 BRUXELLES

### ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VENDREDI 30 AVRIL 2010 A 15h30

1. *Prise de connaissance du rapport de gestion sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2009*
2. *Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2009 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2009*
3. *Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2009 et affectation du résultat*

Proposition d'approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2009, en ce compris l'affectation du résultat.

En conséquence, proposition d'attribuer un dividende prioritaire de 6,37 € brut aux actionnaires privilégiés et un dividende de 6,50 € brut aux actionnaires ordinaires; proposition de suspendre le droit au dividende pour l'exercice 2009 des 22.374 actions ordinaires propres détenues par Cofinimmo ou de celles détenues à la date de l'assemblée générale.
4. *Prise de connaissance des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2009*
5. *Décharge aux administrateurs*

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2009.
6. *Décharge au commissaire*

Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2009.
7. *Nomination et Renouvellement des mandats d'administrateurs*
  - a) Proposition de nommer, avec effet immédiat, en qualité d'administrateur, Monsieur André Bergen, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013, et de constater son indépendance conformément à l'article 526ter du Code des Sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.
  - b) Proposition de renouveler, avec effet immédiat, le mandat, en qualité d'administrateur, de Monsieur Gilbert van Marcke de Lummen, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013, et de constater son indépendance conformément à l'article 526ter du Code des Sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.
  - c) Proposition de renouveler, avec effet immédiat, le mandat, en qualité d'administrateur, de Monsieur Alain Schockert, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.
  - d) Proposition de renouveler, avec effet immédiat, le mandat, en qualité d'administrateur, de Madame Françoise Roels, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.
8. *Approbation de la clause de Changement de Contrôle régissant l'emprunt obligataire 2009 en exécution de l'article 556 du Code des Sociétés.*

Proposition d'approbation de la clause de changement de contrôle régissant l'emprunt obligataire de 2009 (art. 5.12 de la Note d'Opération) selon laquelle le taux initial de 5% sera augmenté de 1,25% dans l'hypothèse où: (i) un changement de contrôle au niveau de Cofinimmo SA a lieu; et (ii) un «rating downgrade» intervient durant la période de changement de contrôle. Ce nouveau taux d'intérêt sera applicable à partir de la période d'intérêts qui suit la survenance du «rating downgrade» concerné. Dans l'hypothèse où la clause de changement de contrôle ne serait pas approuvée lors de l'assemblée générale de 2010, le taux initial serait augmenté de plein droit de 0,20% à partir de la période d'intérêts qui suit le 31 mai 2010.
9. *Divers*